



DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CIVIS DU 02/06/25

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **lundi 2 juin 2025** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **27 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- La convention d'objectifs et de moyens entre la CIVIS et Destination Sud Réunion **(17)**
- La conclusion et autorisation de signature de la décision modificative n° 1 sous forme d'avenant au marché n° 2023EUR001 de stérilisation et d'identification des animaux domestiques sur le territoire de la CIVIS **(19)**
- L'approbation et autorisation de signature de la convention cadre pour l'implantation d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans l'enceinte des stations d'épuration de la CIVIS dans le cadre du suivi des retombées atmosphériques du projet Runéva **(21)**

Convention entre la CIVIS et Destination Sud Réunion.

La convention d'objectifs et de moyens établie entre la CIVIS et Destination Sud Réunion est conclue pour une durée de trois ans. Elle débute à partir du 1er janvier 2025 et se termine au 31 décembre 2027.

L'objet de cette convention est d'accompagner le territoire dans sa stratégie de développement touristique. Elle permet de définir :

- Les missions déléguées, les objectifs et les moyens financiers apportés à l'office de tourisme intercommunal
- Un cadre aux engagements réciproques des parties pour la réalisation du programme d'actions déterminé par Destination Sud Réunion pour assurer ces missions d'intérêt général

Les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal s'articulent ainsi selon 6 axes de travail :

- **Axe 1** : Accueil et Information touristique,
- **Axe 2** : Coordination des acteurs touristiques du territoire,
- **Axe 3** : Attractivité du territoire (Communication et Promotion),
- **Axe 4** : Commercialisation d'offres touristiques (Art. L.221-1 du Code du tourisme),
- **Axe 5** : Observation et veille touristique,
- **Axe 6** : S'engager dans une démarche de performance et de développement touristique durable.

Cette convention permettra ainsi à la CIVIS de **développer la fréquentation et la consommation touristique sur son territoire.**

Destination Sud Réunion.

Destination Sud Réunion est née de la volonté de la Communauté d'agglomération de moderniser les actions de l'ancien OTI SUD tout en harmonisant la politique touristique sur le territoire. La CIVIS a créé, par délibération n° 1108111_11 du Conseil Communautaire du 11 août 2011, un office de tourisme intercommunal sous forme de régie à autonomie financière et personnalité morale pour le gérer.

Destination Sud Réunion assure toutes les missions obligatoires d'un office de tourisme (prévues par le Code du Tourisme en vertu de l'article L.133-3), mais également des missions complémentaires.





**STÉRILISEZ, AIMEZ,
PROTÉGEZ.**

Stérilisation et identification des animaux domestiques sur le territoire de la CIVIS.

Avec **près de 100 000 chiens et chats errants dans les rues de La Réunion**, l'objectif principal est de réguler l'errance animale, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des stérilisations.

Chaque année, la CIVIS a pour ambition de sensibiliser et mobiliser les propriétaires d'animaux domestiques, pour les encourager à stériliser leurs compagnons à quatre pattes. La stérilisation est en effet une mesure essentielle pour assurer la santé et le bien-être des animaux et permet ainsi de contribuer à limiter leur divagation.

Lauréate de l'appel à projet « chats libres » initié par l'État pour un montant de 70 152 €, la CIVIS peut ainsi augmenter le nombre de stérilisation d'animaux domestiques sur l'année 2025. La somme perçue va abonder les crédits budgétaires de 180 000 € alloués pour la campagne de 2025.

Aussi, est-il proposé de porter **le seuil maximum annuel des campagnes 2025 et 2026 sera porté à 255 000 € HT** annuel pour répondre aux demandes en constante évolution depuis 2023.

QUELQUES CHIFFRES :

923 chat et chiens stérilisés en 2022

Une chatte stérilisée = **200** naissances évitées sur 3 ans

Une chienne stérilisée = **20** naissances évitées sur 3 ans

Implantation d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans l'enceinte des stations d'épuration de la CIVIS.

La qualité de l'air et sa surveillance sont un enjeu environnemental et de santé publique majeur. Engagée dans cette démarche depuis plusieurs années à travers notamment son Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET), la CIVIS reste très vigilante en la matière.

Dans le cadre de la construction et du démarrage du Pôle Sud de traitement des déchets de Pierrefonds, la société APAVE a été missionnée, par le futur exploitant GPI, pour **réaliser une campagne de mesures des retombées atmosphériques**.

Des prospections pour identifier des potentiels sites d'accueil pouvant recevoir des dispositifs et appareils de mesures en répondant à certains critères géographiques et certaines contraintes techniques ont été lancées.

Deux sites du territoire CIVIS et liés à la compétence assainissement collectif ont ainsi été identifiés :

- **La station d'épuration du Gol sur la commune de Saint-Louis,**
- **La station d'épuration de Pierrefonds sur la commune de Saint-Pierre.**

Les campagnes de mesure se dérouleraient en juin tous les ans avec un mois de mesures pour la "jauge OWENS" et une semaine de mesures pour les deux "PARTISOL".





SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :
communication@civis.re
0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD